



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Parution des nouveaux statuts pour la Société centrale canine

Question écrite n° 12058

Texte de la question

M. Fabrice Barusseau appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les statuts actuels de la Société centrale canine et sur leurs conséquences concrètes pour certaines races, en particulier le braque du Bourbonnais. En effet, le cadre actuel de reconnaissance officielle par l'État repose sur le principe d'une affiliation unique : une seule association est reconnue par le ministère compétent, ce qui a pour effet d'exclure durablement les autres structures pourtant actives dans le champ de la cynophilie, de la sélection et de l'amélioration génétique des carnivores domestiques. Cette situation pose un problème de pluralisme de l'expertise et de représentation des acteurs du secteur. Les statuts et règlements en vigueur de la SCC permettent le refus d'une candidature d'adhésion d'une association qui souhaite devenir membre, sans obligation de motivation ni justification, ce qui soulève de sérieuses interrogations au regard des principes de transparence, d'égalité de traitement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'un rapport du ministère de l'agriculture intitulé « Le rôle de l'État dans l'encadrement de la génétique des carnivores domestiques : propositions d'évolution » préconisait, il y a plus de dix ans, une évolution de ces règles de reconnaissance et de gouvernance afin de mieux encadrer le rôle de l'État, de garantir le pluralisme et d'adapter le dispositif aux réalités du terrain. Or à ce jour, aucune réforme concrète n'a été engagée sur la base de ces recommandations. Dans ce contexte, M. le député souhaite savoir quelles suites le Gouvernement entend donner aux préconisations formulées de longue date par le ministère de l'agriculture et si une évolution du cadre de reconnaissance et de contrôle des associations cynophiles est envisagée afin de favoriser une gestion plus ouverte et plus transparente de la génétique canine et de garantir un droit de participation à toutes les associations et leurs membres, notamment pour une meilleure prise en compte de l'intérêt des races concernées, notamment du braque du Bourbonnais.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Barusseau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12058

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2025](#), page 10645